

DEPARTEMENT  
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE  
DE  
05600 RISOUL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20250808-DEC2025-08-004-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/08/2025

Publication : 08/08/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



## DECISION DU MAIRE N° 2025-08-004

### Objet : Budget Principal 2025 – Fongibilité des crédits n°1.

- Considérant la délibération n° 2022-033 relative à la mise en œuvre du droit d'option pour adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 ;
- Considérant la délibération n° 2025-015 relative à l'approbation des Budgets Primitifs 2025, et autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Soit :
  - o 465 935.49 € pour la section de fonctionnement ;
  - o 456 013.24 € pour la section d'investissement
- Considérant que la nomenclature M57 donne une faculté à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.
- Considérant différents devis obtenus pour la réalisation de dives travaux ;
- Considérant l'insuffisance de crédits inscrits au budget 2025 en section d'investissement en dépenses sur les opérations « Route Clos des Bruns » et « Opérations non affectées ».

M. Régis SIMOND, Maire de Risoul

## DECIDE

### Article I.

Il est effectué, sur le budget principal de l'exercice 2025, les virements de crédits tels que présentés ci-après :

CREDITS A OUVRIR							
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal	Objet	Montant
D	I	20	203	160	HCA	Etude Clos des Bruns	4 250.00
D	I	21	212	OPNI	HCA	Agencements et aménagements de terrains	25 000.00
Total							29 250.00

CREDITS A REDUIRE							
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal	Objet	Montant
D	I	23	231	OPNI	HCA	Immobilisations en cours	29 250.00
Total							29 250.00

Synthèse des mouvements de l'exercice :

Section	Autorisation donnée par délibération n°2025-015	Montant précédemment consommé	Montant consommé par la présente décision	Montant disponible
Fonctionnement	465 935,49			465 935,49
Investissement	456 013,24		29 250,00	426 763,24

#### Article II.

M. SIMOND Régis, Maire, rendra compte au Conseil municipal des virements ainsi opérés, conformément aux articles précités.

#### Article III.

La présente décision figurera au registre des décisions de la Collectivité.

#### Article IV.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes ;
- à Monsieur le Comptable de la Collectivité.

Fait à Risoul, le 8 août 2025



Le Maire,  
Régis SIMOND